



Démarrage des négociations, faisons entendre nos revendications !

Ce 26 janvier 2023, les organisations syndicales et la Direction se sont retrouvées afin de débiter les négociations annuelles obligatoires (NAO) pour l'année 2023.

Pour finaliser les NAO 2022, la remise à niveau des salaires OETAM prévue dans l'accord sera de 1,9% sur la fiche de paie de février avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2023.

NOS PROPOSITIONS

Comme chaque année, vos représentants CGT ont été force de propositions et à l'écoute des salariés en réalisant de multiples propositions pour répondre à vos attentes.



Pouvoir d'achat

INSEE: Apurement et remise à niveau, 1er janvier 2024

Augmentation du Pouvoir d'Achat: 65€ brut

Prime exceptionnelle: 1200€

Ancienneté: 16ans = 16% / 18ans = 17% / 20ans = 18% / 25ans = 20%

Ancienneté contrat d'apprentissage et assimilés: 1an = 1% / 2an = 2% / ... / reprise en cas d'embauche

PERO: +0,4% OETAM

Prise en charge augmentation prévue 2023 de la prévoyance par la Direction (4,5%)



Qualité de vie au travail

Prise en charge des 5h de la journée de solidarité

Récupération du 1er mai tombant un dimanche en RTT (Jour)

Ajout d'une demi journée pour enfants malades (-16 ans)

Une journée de congé spécial pour déménagement

Semaine de congé supplémentaire à 58 ans au lieu de 59 ans (5x8)

6 journées d'accompagnement fin de vie - aidants



Evolution Primes

Revalorisation prime Pompier et prime secouriste (SST)

Revalorisation prime 25eme Homme

Amélioration de la prime continue (0,862% à aujourd'hui vers 1%)

Changement mode de calcul / Postés continu et semi-continu :

- Prime de Dimanche à 125% sur 35h au lieu de 40h
- Prime de Dimanche à 100% sur 35h au lieu de 40h
- Heure de Jour Férié Continu à 125% sur 35h au lieu de 37,5h
- Veille de Jour Férié à 100% sur 35h au lieu de 40h
- Prime de disponibilité sur une base 35h plutôt que 40h

Rendez-vous le 6 février 2023 pour la première contre-proposition de la Direction sur le sujet.